

## **COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE**

### **ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT**

**Pauline GUINARD, Laura PÉAUD**

**Coefficient : 3**

**Durée de préparation : 6 heures**

**Liste des ouvrages autorisés : aucun**

**Sujet : Patrimoines, patrimonialisations et tourisme**

224 candidats se sont inscrits à l'épreuve d'option de géographie à l'écrit et 212 ont rendu une copie non-blanche. Les notes attribuées s'étalent de 1 (3 copies) à 20 (2 copies) pour une moyenne de 9,73. 45 copies reçoivent une note égale ou supérieure à 14.

La première difficulté du sujet proposé cette année consistait à définir correctement chacun des termes du libellé, en eux-mêmes mais aussi et surtout en relation les uns avec les autres, ce qui permettait en outre de donner les premiers éléments d'une problématisation.

Le jury a ainsi particulièrement valorisé les copies qui prenaient soin d'insister sur les différentes formes de patrimoines (en particulier naturels et culturels) et de tourisme, mais aussi celles qui ont fait l'effort de définir patrimonialisations et de différencier ce terme de patrimoines. Il était judicieux de définir la notion de tourisme par l'ensemble des lieux, des acteurs et des pratiques qui visent à la récréation par le déplacement hors des lieux du quotidien (selon la définition de Rémi Knafou). La notion de « patrimoines » pouvait être définie comme l'ensemble des biens hérités du passé, dont on reconnaît une valeur au présent et que l'on souhaite transmettre aux générations futures. Il fallait bien sûr insister sur la marque du pluriel, que l'on retrouvait aussi dans « patrimonialisations ». Ce troisième terme a posé de plus grandes difficultés aux candidats, beaucoup d'entre eux ayant d'ailleurs oublié de le définir en introduction. On peut comprendre les patrimonialisations comme les différents processus qui concourent à la création, mais aussi à la préservation ou à la mise en valeur des patrimoines. Le processus de patrimonialisation, comme le tourisme d'ailleurs, mobilise des acteurs divers. Ceux-ci ont encore une fois été trop souvent négligés dans les copies, les candidats ayant eu tendance à faire du tourisme ou de la patrimonialisation des acteurs à part entière. Or, ceux-ci ne transforment pas le territoire par eux-mêmes ; ce sont les acteurs mobilisés dans ces pratiques qui façonnent l'espace. La plus grande difficulté du sujet était donc de travailler les termes dans leurs articulations réciproques et non pas pour eux-mêmes, comme cela a été parfois le cas. Certaines copies ont même déplacé le sujet, en questionnant par exemple les liens entre tourisme et développement des territoires. Le jury tient à insister sur le fait que le sujet, même s'il se prêtait bien évidemment à interroger les effets du tourisme sur les territoires, ne concernait pas uniquement la question du développement de ces territoires. Il est donc d'autant plus nécessaire de définir tous les termes du sujet que cela permet d'éviter ce genre d'écueil.

Le sujet invitait donc les candidats à questionner les relations entre les trois termes, sans seulement considérer les effets du tourisme sur les patrimoines et les patrimonialisations. Bien sûr, les candidats devaient être capables d'expliquer en quoi le tourisme intervient dans l'identification et la mise en valeur des patrimoines et participe consécutivement des patrimonialisations. Il fallait aussi noter que les patrimoines peuvent encourager le tourisme, et en retour modifier les formes de patrimonialisations. De nombreuses copies ont construit leur réflexion sur l'idée d'une co-construction patrimoines-tourisme, ce qui était un point de départ possible, mais qui devait être complété par une réflexion sur le rôle et les effets des patrimonialisations sur ce binôme. Une réflexion multi-scalaire, qu'elle soit temporelle et/ou spatiale, était la bienvenue, car elle permettait de montrer le caractère pluriel et évolutif des situations. Etant donnée la question au programme, il était en effet important de prendre en compte les temporalités des territoires, des sociétés, des acteurs. Aucune problématique *a priori* n'était attendue par le jury mais ce dernier a fortement valorisé l'effort de problématisation des candidats. A ce titre, le jury a apprécié les problématiques clairement identifiées et a sanctionné, à l'inverse, l'enchaînement de questions factices ou celles se contentant de reformuler le sujet ou d'annoncer le plan. Les copies montrant une capacité à articuler tous les termes du sujet en un questionnement géographique ont été particulièrement valorisées. Certaines copies ont par exemple formulé des problématiques en soulignant les contradictions qui peuvent exister entre le tourisme, les différents patrimoines et les processus de patrimonialisation, et sont ainsi cherché à éclairer le paradoxe d'un tourisme qui favorise en même temps qu'il menace les patrimoines et les patrimonialisations.

De même que pour les problématiques, aucun plan n'était attendu ou sanctionné *a priori*. Cela dit le jury ne peut que constater que les copies avec plan apparent (une seule cette année), tendent généralement à négliger les transitions entre les parties et sous-parties, ce qui pénalise la progression du propos. Parmi les meilleures copies, on trouve par exemple des plans commençant par l'idée que le tourisme façonne les patrimoines et modifie les processus de patrimonialisation, continuant sur l'idée que les patrimoines et patrimonialisations sont aussi à l'origine de transformations des pratiques et des lieux touristiques, et enfin terminant par les enjeux contemporains, notamment en termes de patrimonialisation, de l'interrelation tourisme-patrimoine. Globalement, le jury a valorisé les copies capables de proposer une démonstration logique et progressive, avec des paragraphes argumentatifs bien construits et évitant les redites. Quelques copies ont également proposé des réflexions multi-scalaires, en interrogeant à la fois les enjeux territoriaux et le rôle des acteurs de l'échelle nationale (voire supra-nationale) à l'échelle locale. Ce choix peut être tout à fait pertinent, à condition d'éviter les redites d'une partie à l'autre.

Le jury rappelle la nécessité de construire son développement de manière logique et claire, tant sur le fond que sur la forme. Trop de copies construisent leurs sous-parties en allant trois ou quatre fois à la ligne, ce qui n'est pas nécessaire et, au contraire, perturbe la lecture du devoir. Il est également inutile de multiplier les exemples : mieux vaut en choisir un et l'exploiter pleinement, en le reliant au sujet et à la démonstration. Certaines copies ont parfaitement réussi à varier les exemples développés, tant sur le plan de la localisation, de l'échelle que du thème, ce qui a été fortement valorisé. Les copies qui multipliaient les exemples ou qui ont construit leur devoir ou leurs parties sur un seul exemple, ont été en revanche sanctionnées. C'est bien dans l'équilibre entre idées, arguments et exemples que les meilleurs propos se construisent.

Comme tous les ans, le jury a sanctionné les (trop nombreuses) copies qui se contentaient de réciter leur cours ou qui faisaient référence à des notions, sans les maîtriser, c'est-à-dire sans être capable de les définir, de les contextualiser, de les illustrer et de les rattacher à bon escient au sujet et à la démonstration. Ainsi, parler de développement durable ou de tourisme vert de façon superficielle et désincarnée était contre-productif, même si ces notions et processus mettent en jeu des échelles macro qu'il convenait de prendre en compte pour aborder certains aspects du sujet. De très nombreuses copies ont ainsi parfois conclu sur les enjeux du développement durable. Si ce processus peut être évoqué, il doit être relié précisément au sujet.

Le jury a aussi fortement pénalisé les jugements de valeur, les oppositions schématiques, les personnalisations abusives (le tourisme ne décide rien en lui-même, contrairement aux acteurs), l'absence de distance critique et les assertions à la fois hors-sujet et douteuses, notamment sur les patrimoines vernaculaires parfois présentés de façon condescendante.

Étant donné le niveau de réflexion des meilleures copies, les candidats qui se contentaient de faire de la récitation, qui étaient hors-sujet ou qui ne comprenaient pas de croquis ont été fortement sanctionnés, d'autant plus que, en ce qui concerne le dernier point, la nécessité des productions graphiques était mentionnée expressément dans le libellé. La plupart des candidats ont fait l'effort de proposer une production graphique, seules une dizaine de copies n'en comportaient aucune. Ceci est à saluer. Nous souhaitons cependant redonner ici quelques conseils aux candidats, pour améliorer les productions graphiques qui, même si elles sont présentes, ne sont pas toujours satisfaisantes.

Pour commencer, l'intégration des productions graphiques dans le corps du texte ne doit pas se faire aux dépens de la qualité des croquis, ni en particulier conduire à réduire leur taille. Si les croquis sont présentés à part, des indications précises doivent permettre au jury de s'y référer rapidement (titre, numéro de page, numéro de la figure citée). Les références à la carte de synthèse, lorsqu'elle est présente, doivent être explicites dans le texte. De même, toute la légende doit figurer sur une seule page et doit être lisible en même temps que le schéma, le croquis ou la carte de synthèse. Aucune légende ne doit donc se trouver au verso du croquis ou de la carte comme cela a été trop souvent le cas.

De surcroît, le soin et la propreté apportés à la réalisation de ces productions graphiques sont absolument essentiels à leur lisibilité et à leur pertinence. Nous rappelons qu'un croquis, même schématique, doit comporter un titre, une échelle, une orientation et une légende organisée. Cette année, beaucoup trop de croquis ne comportaient pas d'échelle ou des échelles erronées. Nous avons conscience de la difficulté de porter une échelle précise sur les copies mais l'indication au moins d'un ordre de grandeur est indispensable pour montrer l'ancrage et l'ampleur du phénomène que l'on représente. De la même manière, trop de copies présentaient des légendes partiellement organisées ou pas du tout organisées. L'organisation de la légende (au moins en plusieurs parties) n'est pas optionnelle, car elle permet de faire apparaître la problématique et les éléments de la démonstration. Une légende organisée permettrait d'éviter les schémas ou croquis bien trop souvent plaqués et mal reliés au propos du candidat. Le jury insiste de plus que sur le fait que les croquis ne sauraient se substituer au texte : ils l'accompagnent, le complètent. Une production graphique, de quelque nature que ce soit, doit être commentée et reliée au propos.

Le jury tient à rappeler aux candidats que toute question de géographie, il est indispensable de savoir placer correctement sur la carte de synthèse les principales villes, ou encore les grands cours d'eau et éléments de relief. Le jury insiste également sur le choix des figurés, qui doit reposer sur la maîtrise des règles de sémiologie graphique de base : le fluo est à bannir des croquis et cartes, de même qu'il faut respecter certaines conventions concernant en particulier l'emploi des couleurs (les cours d'eau sont représentés en bleu, les forêts en vert, etc.).

Enfin, nous rappelons également que la production des cartes de synthèse ne saurait se limiter à la localisation sur le fond de carte des exemples mentionnés dans la copie. Les candidats choisissant de réaliser une carte de synthèse (ce qui n'est pas obligatoire) doivent proposer un titre et une légende problématisés, cette dernière pouvant reprendre, ou non, le plan de la dissertation. Le jury salue quelques bonnes, voire très bonnes réalisations qui ont été capables d'articuler les trois termes du sujet dans une production soignée et problématisée.

En matière de références, le jury en a trouvé de nombreuses dans les copies, souvent bien utilisées et visiblement bien connues des candidats. Nous soulignons tout de même la nécessité de maîtriser l'orthographe exacte des références mobilisées (Pierre Nora ne prend qu'un seul « r », de même qu'Olivier Lazzarotti, qui prend par contre deux « z » et deux « t »). Les règles de présentation bibliographique doivent aussi être revues (souligner les titres d'ouvrages, mettre en guillemets les titres d'articles, etc.).

L'orthographe et la syntaxe de trop nombreuses copies ont été jugées inacceptables et ont été sanctionnées. L'orthographe des noms propres est trop souvent approximative (« Liverpool » pour Liverpool, « Charlem Cheik » pour Charm-el-Cheik, etc.). Un certain nombre de noms communs sont aussi très souvent mal orthographiés : nous signalons ici aven (et non aveine) ou encore balade (on emploie ballade pour parler d'un poème et non de l'activité de promenade). De manière générale, le jury invite vivement les candidats à se relire attentivement de façon à éviter les fautes d'inattention, les mots manquants, les mots mal coupés, les erreurs de numérotation de page, les néologismes, etc. Il invite également à faire cas de la propreté et de la lisibilité générale de la copie (ne pas utiliser d'encre trop claire, veiller à écrire lisiblement, ne pas recourir abusivement au blanc correcteur, etc.) et à privilégier les phrases courtes. Enfin, trop de candidats ont tendance à utiliser un jargon inutilement complexe et la multiplication des mots-valises (patrimondialisation, touripatrimonialisation, etc.), ce qui rend souvent le propos obscur et n'aide que rarement à la démonstration.

Nous souhaitons pour conclure saluer la qualité de la préparation dispensée par nos collègues de CPGE et le sérieux des candidats qui ont souvent su rédiger des copies de haute tenue. Nous espérons que la lecture des différents rapports permettra aux préparateurs et aux candidats de continuer à améliorer le niveau général des compositions.